

L'an deux mil dix-neuf et **le sept novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mesdames et,

Messieurs Stéphane CANTE, Arnaud DE CERTAINES, Hugues DE BROSES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Pierre BOULLY donne pouvoir à Roger Ribollet
Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT
Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Hugues De Broses

Absents :

Jean-Pierre BACHELARD
Pierre BAILLY-BECHET
Christèle FORET

Nombre de conseillers en exercice : **14**
Date de la convocation : 31 octobre 2019

Présents et représentés : **11**
Date d'affichage : 31 octobre 2019

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 3 octobre 2019.

Ordre du jour

- Modification des horaires concernant l'extinction de l'éclairage public
- Décision Modificative n° 1
- Acceptation de la subvention de la CCVSC pour l'aménagement chemin Trève de Galle
- Rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectif), RPQS, relatif à l'année 2018
- Présentation du projet de passage en C05 (une semaine sur deux) pour la collecte des OMR
- Rapports des commissions :
 - action sociale et culturelle
 - finances
 - communication
 - urbanisme et environnement

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 12 avril dernier concernant l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30 en semaine et entre 0h et 5h30 le vendredi et le samedi.

Il informe le conseil que le restaurant Chichoux qui avait été consulté avant la mise en place de ces horaires constate que 0h est un peu trop tôt le vendredi et le samedi pour les derniers clients.

Il informe le conseil qu'un devis a été demandé pour la modification des horaires dans les armoires. Le coût est de 535,20 € pour la modification de l'armoire du centre uniquement et de 938,40€ TTC pour la modification de toutes les armoires.

Monsieur le maire, compte tenu des coûts de modification et du coût de la dépense énergétique supplémentaire qu'engendrerait une modification des horaires, propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour et qu'une autre solution d'éclairage temporaire à la demande soit étudiée.

Une des idées serait d'avoir un éclairage au niveau du panneau d'affichage qui pourrait être commandé à distance depuis le restaurant et qui éclairerait le trajet entre le restaurant et la place de l'église.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de retirer la délibération de l'ordre du jour du conseil

Délibérations :

N°31 : -Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire rappelle la décision d'acheter une auto-laveuse pour nettoyer principalement pour la salle des fêtes. Le matériel a été livré et les personnels formés le lundi 28 octobre. Cet achat n'avait pas été prévu au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative suivant le détail ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 300,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 300,00 €
D-2315-180 : TRAVAUX DIVERS	3 300,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 300,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 300,00 €	3 300,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n° 1.

N°32 : -Acceptation de la subvention de la CCVSC pour l'aménagement chemin Trève de Galle

M. le Maire rappelle la délibération n° 23 du 27 juin 2019 relative à la demande de fonds de concours concernant à l'aménagement du chemin du Trève de Galle à la Communauté de Communes Val de Saône Centre. La CCVSC, en date du 24 septembre 2019, a accepté d'allouer la somme de 10 000 € à la commune de Garnerans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la subvention de 10 000€ de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'aménagement du chemin du Trève de Galle

M. le Maire a présenté au conseil **les rapports sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectif), relatif à l'année 2018** de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Ces rapports peuvent être consultés en mairie.

Présentation du projet de passage en C05 pour la collecte des OM

Suite au refus du conseil syndical du SMIDOM de réaliser un test de collecte des OM en apport volontaire à Garnerans, il est envisagé de passer à une collecte 1 semaine sur 2.

Paul Ferré, président du SMIDOM, est venu présenter le projet.

La collecte 1 semaine sur deux est en application sur plusieurs communes du territoire et devrait entrer en application en juin 2020 à Garnerans.

L'objectif principal est de réduire le coût du ramassage et l'impact écologique par la diminution de la circulation des véhicules de ramassage.

Le gain de temps généré permettra, avec les mêmes moyens matériels et personnels de collecter les communes de Chaleins et Messimy qui rejoignent le SMIDOM à partir de 2020.

Le coût de l'abonnement A2 passera de 2 € / mois à 1,50€ et diverses opérations de communication seront mises en place (calendriers, SMS, bulletin, ...).

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le repas du CCAS aura lieu le jeudi 5 décembre.

Finances

Chiffres au 31/10/2019 :

Dépenses de fonctionnement : 252 131€ soit 53%

Recettes de fonctionnement : 369 341€ soit 77%

Dépenses d'investissement : 81 037€ soit 26%

Recettes d'investissement : 83 423€ soit 26%

Communication fêtes et cérémonies

La cérémonie du 11 novembre aura lieu avec les pompiers et l'école.

Le bulletin annuel est en préparation.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

Les travaux chemin Trève de Galle sont en cours et devraient être terminés en novembre.

Les travaux annuels de réfection de voirie ont été réalisés par la société TMF de St Didier sur Chalaronne.

Questions / informations diverses

Aucune

La séance est levée à 22 h 00.

Prochain Conseil le vendredi 6 décembre 2019 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.